



SOCIÉTÉ | Le dispositif MonSherif, destiné aux victimes en situation de détresse, vient compléter d'autres outils comme le téléphone « grave danger » ou le bracelet anti-rapprochement.

Un discret bouton d'alarme pour protéger les femmes violentées

STÉPHANIE FORESTIER

DANS SON BUREAU du tribunal judiciaire de Compiègne, Gisèle Traoré, juriste à l'association France Victimes 60, attend son prochain rendez-vous. Une femme se verra remettre un nouveau dispositif de protection pour tenter d'éviter les coups et le harcèlement de son compagnon. C'est la quinzième fois en deux mois qu'elle la reçoit.

Le bouton MonSherif est une expérimentation que Marie-Céline Lawrysz, procureure de la République de Compiègne, a décidé de lancer dans sa juridiction pour les femmes victimes de violences. « Il y en a ici et à Avignon (Vaucluse). Nous avons 50 boutons que l'association France Victimes 60 remet aux bénéficiaires à ma demande », explique-t-elle.

Petit et facile à cacher

Ces derniers peuvent être attribués avant une plainte, pendant les investigations judiciaires ou après une condamnation. « Dès qu'une femme fait une main courante, ressent un danger, je peux le lui proposer, poursuit Marie-Céline Lawrysz. Libre à elle d'accepter. Dans tous les cas, elle sera accompagnée. »

« Ce petit bouton se fixe à la bretelle de soutien-gorge, se laisse dans un porte-monnaie... C'est beaucoup moins contraignant que les autres dispositifs d'alerte et de géolocalisation. Une femme ne peut pas toujours atteindre son téléphone pour prévenir, souligne Gisèle Traoré. Là, c'est relié au smartphone. »

Le fonctionnement est simple : selon la manière dont la porteuse appuie (une fois, deux fois, etc.), elle peut envoyer sa localisation à cinq proches



Compiègne, le 28 septembre. L'association France Victimes 60 dispose de 50 boutons d'alarme MonSherif. Ce dispositif permet à une femme sous l'emprise de son conjoint ou ex-conjoint de pouvoir alerter des proches d'un danger en toute discrétion.



Contrairement à ce qu'on peut imaginer, ces hommes n'ont pas forcément de casier. Il devient nécessaire de protéger la compagne, parfois dès la première audition.

LP/SF

CYRIL BOILE, PRÉSIDENT DE FRANCE VICTIMES 60

choisis au préalable et un message plus ou moins urgent ou déclencher une alarme, enregistrer une conversation...

« La victime peut prévenir si elle est agressée, si elle sort de chez elle, si elle confie les enfants au papa lors d'une garde alternée... enchaîne la bénévole de France Victimes. Un homme violent peut exploser n'importe quand, pour n'importe quelle raison. »

L'Oise dispose déjà d'un arsenal de téléphones « grave danger » mis en place en 2015, et de bracelets anti-rapprochement pour les agresseurs, depuis le début de l'année. « Ce sont des dispositifs d'exception, rappelle Cyril Boile, président de France Victimes 60. On peut les garder six mois et ils sont renouvelables en fonction de la situation. »

Ces deux appareils alertent l'association et la police lorsqu'ils sont activés. Avec le téléphone, la femme est géolocalisée par Mondial Assistance, qui prévient les forces de l'ordre. Dans le cas du bracelet, si le conjoint rentre dans un périmètre interdit, le plus souvent autour de l'ancien domicile familial, une alerte résonne. S'il persiste, la police est informée.

Justine*, la trentaine, habite vers Compiègne. Elle a jonglé avec tous ces dispositifs d'alarme pour veiller à sa sécurité et à celle de son enfant, qu'elle a eu avec son agresseur. « Je dois nous protéger tous les deux. Dès que je sors ou même chez moi, je suis toujours en alerte. Je ne peux pas vivre sereinement, car je ne sais pas de quoi il est capable. » Condamné par la justice, son ancien compagnon

avait d'abord été équipé d'un bracelet anti-rapprochement. Justine, elle, avait un téléphone Grave danger. « Cela rassure. J'ai vécu sous son joug, dans un harcèlement permanent et, là, je me sentais plus libre... Jusqu'à ce qu'on lui retire le bracelet au bout d'un certain temps. »

Déjà 1 500 bénéficiaires cette année

Alors l'enfer a repris. « J'ai une nouvelle fois déposé plainte et j'ai eu un bouton MonSherif. J'avais trop peur. La procureure m'a tout expliqué et m'a comprise. J'ai mis dans la confiance deux membres de ma famille et trois amis de confiance. Depuis, on lui a remis un bracelet et j'ai à nouveau un téléphone Grave danger. Je suis géolocalisée en permanence pour ma sécurité. »

Justine n'est malheureusement pas une exception. « Il y a de plus en plus de passages à l'acte, de violences, assure Cyril Boile. Contrairement à ce qu'on peut imaginer, ces hommes n'ont pas forcément de casier. Il devient nécessaire de protéger la compagne, parfois dès la première audition. »

France Victimes 60 accompagne chaque année 4 500 personnes pour des atteintes aux biens, à la personne, des accidents de la route... « Il y a deux ans, les violences conjugales représentaient 25 % de notre activité, soit mille personnes. En 2020, on est passé à 30 %, puis à 40 % en 2021. Plus de 1 500 femmes sont soutenues aujourd'hui et l'année n'est pas terminée. » ■

*Le prénom a été changé.



Je ne peux pas vivre sereinement, car je ne sais pas de quoi il est capable

JUSTINE*, BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF